

N° 005 / 2023 - ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2023

Madame le Maire donne lecture du budget primitif 2023 qui a été étudié en commission finances le 16 mars 2023 :

Budget général :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 442 448,02 €

Recettes : 442 448,02 €

Section d'investissement :

Dépenses : 627 887,16 €

Recettes : 627 887,16 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des votants, d'adopter le budget primitif 2023.

N° 006 / 2023 - ADOPTION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants, de maintenir les taux d'imposition pour 2023 et adopte les taux suivants :

- Taxe Foncière Bâti 36,24 %
- Taxe Foncière Non Bâti 24,10 %
- Taxe d'habitation 7,17 %

N° 007 / 2023 - SUBVENTIONS OCTROYEES AUX ASSOCIATIONS 2023

Dans le cadre du budget primitif 2023, Madame le Maire donne lecture des subventions étudiées en commission finances qui sont susceptibles d'être allouées aux associations.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide d'adopter, à l'unanimité des votants, le tableau des subventions attribuées aux associations pour 2023 qui est arrêté comme suit :

ADMR	100,00
Anim école Clécy	150,00
Amicale pompiers Pont d'OUILLY	50,00
OMAC Cinéma	50,00
CAUE	25,00
Asso des paralysés de France	100,00
Pont d'OUILLY Loisirs	50,00
Espace loisirs	50,00
Aides voyage pédagogique	400,00
Ecole de clécy (équid'école)	100,00
Association JSP Suisse Normande	50,00
Association Stéphane Lamart (association de protection des animaux)	100,00
Total	1 225,00

N° 008 / 2023 - RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Madame le Maire donne lecture du devis proposé par l'entreprise « Les Jardins de Luc » concernant le renouvellement du contrat d'entretien communal pour l'année 2023. Les travaux d'entretien concernent le cimetière et les divers travaux d'entretien nécessaires sur le territoire de la commune.

L'entreprise propose le devis suivant :

- ▶ Contrat d'entretien pour 2023 (de mars à décembre) : 4 278,40 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Retenir l'entreprise « Les Jardins de Luc » concernant le contrat d'entretien communal pour l'année 2023. Le paiement de la prestation sera réalisé à la fin de chaque mois selon le travail effectué.
- Autoriser Madame le Maire à signer le contrat d'entretien à intervenir entre la commune et l'entreprise « Les Jardins de Luc ».

N° 009/ 2023 - TRAVAUX DE DEBROUSSAILLAGE

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise MARIE Pascal pour les travaux de débroussaillage sur la Commune :

- 1^{er} passage au printemps au prix de 0.083 € HT du mètre
- 2^e passage à l'automne au prix de 0.143 € HT du mètre

Le contrat est passé pour 3 ans (2023-2024-2025) aux mêmes tarifs.

Après examen du devis, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants, de retenir l'entreprise MARIE Pascal aux conditions présentées ci-dessus.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Travaux de curage** : Madame le Maire informe que des travaux de curage de fossé et de dérasement d'accotement ont été réalisés dans le chemin rural dit « Vieille église » situé au lieu-dit « Le Bout Dessous » par l'entreprise CHAUVET Damien pour un montant de 1 548 €.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 h 50.

SERRURRIER Laurence

LAMOUR Claire

SALVETTI Nadège

ROBERT LABARRE Ghislaine

MORITZ Christophe

GILBERT Yann